



COMMUNE DE SURPIERRE

## ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 27 MAI 2019

### PROCÈS-VERBAL

L'assemblée est présidée par Jean-Michel Wyssa, Syndic.

Il souhaite la bienvenue à l'assemblée qui a été convoquée à 19h30 par :

- insertion dans la Feuille officielle n° 20 du 17 mai 2019
- publication dans le Surpierre Info n° 6 distribué en tout ménage
- affichage aux piliers publics officiels

Le Président rappelle que l'assemblée est enregistrée et que chaque personne présente peut faire de même en s'annonçant. L'enregistrement sera effacé lorsque le procès-verbal de cette assemblée aura été approuvé par le législatif.

- personne ne s'annonce.

Nathalie Dupré et Pierre-Yves Maillard sont nommés en qualité de scrutateurs par le Président.

Nombre de personnes présentes dans la salle :

- 38 personnes ont le droit de vote communal
  - 30 citoyennes et citoyens
  - 8 membres du Conseil communal
- 4 personnes n'ont pas le droit de vote communal
- Selon les chiffres précités, la majorité absolue est fixée par le Président à 20 voix.

L'assemblée est valide, ainsi elle peut commencer.

Le Président donne lecture du tractanda proposé suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale de Surpierre du 3 décembre 2018
2. Comptes de l'exercice 2018
  - 2.1 compte de fonctionnement
  - 2.2 compte des investissements

- 2.3 rapport de la commission financière
- 2.4 approbation des comptes de fonctionnement et des investissements 2018
- 3. Investissement complémentaire 2019
  - 3.1 remplacement de l'éclairage public de la route du Bois des Meules et du village de Praratoud
    - ▶ Travaux estimés à CHF 25'000.-
  - 3.2 rapport de la commission financière
  - 3.3 approbation de l'investissement
- 4. Approbation du règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires
- 5. Approbation du règlement sur la détention et l'imposition des chiens
- 6. Approbation du règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux
- 7. Vente de terrain « parcelle 762 » à Surpierre
- 8. Informations & divers

Le Président demande s'il y a des questions ou remarques au sujet du tractanda.

- pas de question et/ou remarque, l'assemblée se déroulera selon l'ordre du jour proposé.

**POINT 1 DU TRACTANDA**  
**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 3 DECEMBRE 18**

Le procès-verbal susmentionné n'est pas lu. Publié depuis fin décembre 2018 sur notre site internet, le document a également été mis à disposition au bureau communal (version papier, imprimée) durant ce mois de mai 2019. Il en est débattu ce soir.

Le Président demande s'il y a des remarques à son sujet.

- pas de remarque de la part de l'assemblée.

Le Président soumet au vote le point 1 du tractanda, en demandant à celles et ceux qui approuvent ledit procès-verbal de se manifester par main levée.

Résultat du vote :

- approbations : 37 (objection : 0 / abstention : 1)

✓ le procès-verbal de l'assemblée communale du 3.12.2018 est approuvé.

## **POINT 2 DU TRACTANDA COMPTES DE L'EXERCICE 2018**

### **Point 2.1 – compte de fonctionnement**

Le Président donne la parole à Francine Nicolet, Caissière communale, pour la lecture des comptes de fonctionnement 2018.

Julien Tüscher, Conseiller communal responsable du dicastère des finances, complète en informant celles et ceux présents qu'un déficit a été enregistré pour les comptes 2018. Cependant, il s'agit du résultat d'une écriture comptable qui découle d'une mise en réserve trop importante.

Le Président demande s'il y a des questions à ce sujet.

- pas de question de la part de l'assemblée.

### **Point 2.2 – compte des investissements**

La Caissière poursuit avec la lecture des comptes des investissements 2018.

Le Président demande s'il y a des questions à ce sujet.

- pas de question de la part de l'assemblée.

### **Point 2.3 – rapport de la commission financière**

Le Président donne la parole à Christophe Dupré, membre de la commission susmentionnée, pour la lecture du rapport concernant les comptes présentés.

*« Conformément au mandat qui lui a été confié, la commission financière a procédé à la vérification des comptes de la commune, le 14 mai 2019, en présence de Monsieur le syndic, Jean-Michel Wyssa, Monsieur Julien Tüscher, responsable des finances, et de la boursière communale, Mme Francine Nicolet.*

*L'exercice 2017 nous avait permis d'établir la situation financière de la nouvelle commune fusionnée. Les comptes 2018 se situent dans la continuité de ce premier exercice. Néanmoins les points suivants ont été relevés lors de l'analyse des comptes :*

*L'analyse des comptes a relevé une augmentation des frais scolaires du cercle. Ces postes pourraient encore connaître certaines fluctuations, suite à certains changements dans la loi et dans les règlements concernant ces dépenses.*

*Certaines charges liées aux affaires sociales ont également été plus importantes que budgétées par le canton. Ces fluctuations ne sont pas sous contrôle de la commune.*

*Des frais liés à l'entretien des bâtiments ont également dépassé le budget. Une dépense extraordinaire a dû être consentie pour le remplacement en urgence d'un boiler défectueux.*

*Conformément aux directives cantonales, les comptes de la déchetterie et de l'eau doivent être équilibrés. Nous confirmons que ces deux comptes sont équilibrés dans les proportions définies par la loi.*

Les comptes et le bilan montrent également l'entrée d'un impôt extraordinaire très important. Cette entrée fait suite à un règlement d'impôts pour l'année fiscale 2016. La procédure étant en cours, cette entrée annoncée a été affectée prudemment à une réserve ad hoc.

Des entrées fiscales supérieures aux prévisions ainsi que des revenus non récurrents ont permis un amortissement supplémentaire de CHF 264'115.60. Les comptes bouclent ainsi avec un déficit de Fr 7'203.95, pour un total des dépenses de 3'256'473.74 et un total des recettes de 3'249'269.79.

Au niveau des investissements, les dépenses constatées respectent globalement les crédits accordés par les assemblées communales précédentes. Cependant l'investissement lié au PAL de Villeneuve présente, dans l'exercice, 2018, un excédent de dépenses important. Ce dépassement est principalement lié aux travaux supplémentaires engendrés par le dézouage d'une partie des terrains industriels de Villeneuve. Le solde des revenus à en retirer se concrétisera dans les prochains exercices. Les rentrées liées à ces opérations ont permis, et permettront encore, de financer plus que largement les frais supplémentaires liés au PAL. La commission financière conseille toutefois de suivre avec la plus grande rigueur les dépenses liées aux différentes positions d'investissement. Ce suivi doit pouvoir être efficace même en cas de projet sur le long terme, qui implique parfois plusieurs conseillers communaux successifs.

La société Fidexpert SA a révisé les comptes de l'exercice 2018. Elle a révisé les postes des comptes et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondage. Les vérifications obligatoires prescrites par le Service des communes ont toutes été effectuées et sont consignées dans le formulaire officiel de vérification des comptes.

Selon l'appréciation de la fiduciaire, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi.

La commission financière recommande donc à l'assemblée communale d'accepter les comptes de fonctionnement et des investissements de l'exercice 2018 de la commune de Surpierre, tels que présentés et remercie la boursière pour la tenue rigoureuse des comptes communaux. »

Le Président demande s'il y a des questions sur ce rapport.

- pas de question de la part de l'assemblée.

#### **Point 2.4 - approbation des comptes de fonctionnement et des investissements 2018**

Le Président soumet au vote le point 2 du tractanda en demandant à celles et ceux qui approuvent les comptes susmentionnés de se manifester par main levée (N.D.L.R. les 8 membres de l'exécutif ne peuvent prendre part à ce vote).

Résultat du vote :

- approbations : 30 (objection : 0 / abstention : 0)

✓ les comptes de fonctionnement et des investissements 2018 sont approuvés à l'unanimité.

## **POINT 3 DU TRACTANDA INVESTISSEMENT COMPLEMENTAIRE 2019**

### **Point 3.1 – remplacement de l'éclairage public de la route du Bois des Meules et du village de Praratoud**

Le Président donne la parole à Ludmilla Bongard, Conseillère communale en charge de l'affaire susmentionnée, qui présente le projet.

Les motivations :

- Dans le cadre de l'entretien et de mise à niveau du réseau électrique, le distributeur d'électricité Groupe E SA prévoit, dans le courant de cet automne, d'enterrer la ligne électrique qui alimente les habitations le long de la route du Bois des Meules à Praratoud, ceci afin de permettre le démontage des lignes aériennes et les poteaux en bois existants devenus vétustes. Ces travaux sont gérés et financés entièrement par le distributeur d'électricité.
- L'éclairage public est propriété de la commune et les frais liés à la pose de quatre nouveaux candélabres métalliques et l'équipement de luminaires de dernière génération en remplacement des luminaires existants sur les poteaux en bois sont à notre charge.
- Suite à l'entrée en vigueur des dernières directives en matière d'économie d'énergie, il n'est plus possible d'entretenir ou de réparer l'éclairage public existant. Le Conseil communal profiterait de cette occasion pour remplacer également toutes les lampes existantes du hameau de Praratoud.

Côté finances :

- Financement : par compte courant CHF 25'000
- Amortissement : à raison de 15% par année, dès 2019.
- Nouvelle charge annuelle estimée à CHF 3'750.00 pendant 7 ans.

Le Président demande s'il y a des questions à ce sujet.

- pas de question de la part de l'assemblée.

### **Point 3.2 – rapport de la commission financière**

Le Président donne la parole à Christophe Dupré pour la lecture du rapport concernant cet investissement.

*« Le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de CHF 25'000.- pour le remplacement de l'éclairage public de la route du Bois des Meules et du village de Praratoud. Financement : par compte courant CHF 25'000.-. Amortissement : à raison de 15% par année, dès 2019. Nouvelle charge annuelle estimée à CHF 3'750.- pendant 7 ans.*

*Le montant de CHF 25'000.- est très raisonnable et il pourra aisément être supporté par notre commune.*

La commission financière recommande à l'assemblée d'accepter ce poste du budget d'investissements 2019. »

Le Président remercie Christophe Dupré pour ses deux interventions et la commission financière pour son travail. Il demande ensuite s'il y a des questions sur ce rapport.

- pas de question de la part de l'assemblée.

### **Point 3.3 – approbation de l'investissement**

Le Président soumet au vote le point 3 du tractanda en demandant à celles et ceux qui approuvent cet investissement de se manifester par main levée.

Résultat du vote :

- approbations : 38 (objection : 0 / abstention : 0)

✓ la demande d'investissement complémentaire pour le remplacement de l'éclairage public de la route du Bois des Meules et du village de Praratoud est approuvée à l'unanimité.

Pour les 3 points à suivre à l'ordre du jour, le Président informe que les règlements ont été publiés dans leur intégrité dans le Surpierre Info n° 6 de ce mois de mai 2019, ils ne sont donc pas lus. Les Conseillers responsables présentent un résumé des modifications apportées au règlement dont il est question.

### **POINT 4 DU TRACTANDA APPROBATION DU REGLEMENT RELATIF A LA PARTICIPATION COMMUNALE AUX COUTS DES TRAITEMENTS DENTAIRES SCOLAIRES**

Le Président donne la parole à Alexandre Gorret qui rappelle les fondements de la loi scolaire et explique les différentes modifications apportées au règlement.

Le Président demande à l'assemblée s'il y a une question au sujet dudit règlement.

- pas de question de la part de l'assemblée.

Le Président soumet au vote le point 4 du tractanda en demandant à celles et ceux qui approuvent ledit règlement de se manifester par main levée.

Résultat du vote :

- approbations : 38 (objection : 0 / abstention : 0)

- ✓ le règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires est approuvé à l'unanimité.

#### **POINT 5 DU TRACTANDA**

#### **APPROBATION DU REGLEMENT SUR LA DETENTION ET L'IMPOSITION DES CHIENS**

Le Président rappelle que c'est le règlement de l'ancienne commune de Villeneuve qui était en vigueur depuis la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il relate que les modifications, essentiellement de base légale, font suite à l'entrée d'annonce officielle « Amicus » en 2016. Les autres modifications visent à traiter les différents cas sur l'ensemble de la commune. L'imposition est inchangée.

Le Président demande à l'assemblée s'il y a une question au sujet dudit règlement.

- ? Marie-Louise Rotzetter : comment le Conseil communal va s'y prendre pour faire appliquer cette loi ? A-t-elle le droit de demander de sortir aux gens qui se présentent à l'intérieur de la chapelle ou de l'église avec leur chien ?
- ! Le Président : elle peut sans autre dire à ces personnes que le règlement précise (art. 7) que cet espace est interdit aux chiens et s'il devait y avoir un problème, il faut remonter l'information au Conseil communal.
- pas d'autre question de la part de l'assemblée.

Le Président soumet au vote le point 5 du tractanda en demandant à celles et ceux qui approuvent ledit règlement de se manifester par main levée.

Résultat du vote :

- approbations : 34 (objection : 1 / abstentions : 3)

- ✓ le règlement sur la détention et l'imposition des chiens est approuvé.

#### **POINT 6 DU TRACTANDA**

#### **APPROBATION DU REGLEMENT RELATIF A L'EVACUATION ET A L'EPURATION DES EAUX**

Le Président donne la parole à Julien Tüscher, qui présente les nombreux changements liés à ce règlement, notamment en raison de la loi qui impose de tenir compte de plusieurs éléments nouveaux dans la tarification. Le Conseil communal s'est basé sur le règlement type du canton qui a très peu été adapté.

En terme de taxe, Julien Tüscher détaille les trois montants que les citoyennes et citoyens propriétaires se verront facturer :

- taxe de raccordement et taxe de base : couvrent les investissements pour la construction du réseau et les réserves pour le renouvellement futur.
- taxe d'exploitation : couvre les frais liés à la distribution de l'eau.

La loi exige que la commune prévoie des réserves pour les travaux à venir. Nous sommes la génération qui payons la dette et la réserve future.

Julien Tüscher demande à l'assemblée s'il y a une question au sujet dudit règlement.

- ? Jean-Daniel Lambert : fait référence à l'art. 37 qu'il cite. Est-ce que les frais financiers afférents aux ouvrages, les attributions aux financements spéciaux et les coûts d'exploitation ne sont pas couverts avec le règlement en vigueur ?
- ! Julien Tüscher : aujourd'hui on couvre à 100% le compte. Pour les financements spéciaux, c'est un compte de réserve qui est utilisé. Les dettes liées à l'épuration devront dorénavant être remboursées directement par les rentrées fiscales du compte qui lui est attribué.
- ? Jean-Daniel Lambert : le tableau du calcul des équivalents-habitants (annexe 1) est compliqué. Du moment qu'on calcule par chambre, comment est-ce que le Conseil communal peut justifier une consommation de 170 litres par jour ? Si on additionne 2 personnes et 4 chambres dans le même calcul, on arrive à des montants phénoménaux.
- ! Julien Tüscher : il s'agit là d'une moyenne. Le Conseil communal a préféré se baser sur le nombre de chambres habitables plutôt que sur le nombre d'habitant(-s) pour le calcul des taxes.
- ? Jean-Daniel Lambert : une habitation qui a 4 personnes et 5 chambres habitables, c'est 9 équivalents-habitants ?
- ! Julien Tüscher : non, c'est le nombre de chambre habitables qui prime, on ne tient pas compte du nombre de personne(-s) dans l'habitation. De ce fait, le calcul est stable d'une année à l'autre. Il n'y a pas de cumul « par habitant » et par « chambre habitable ».
- Les taxes facturées se détaillent comme suit :
- nombre de chambres habitables x CHF 10.- (affectation du bâtiment) + CHF 0.25 par m2 pondéré (surface de la parcelle en zone à bâtir) + CHF 2.25 par m3 du volume d'eau consommée.
- ! Jean-Daniel Lambert relève par un exemple « qu'en gros » on double les taxes.
- ! Julien Tüscher confirme, mais ce n'est pas tout-à-fait le double.
- ! Julien Tüscher donne quelques exemples de calculs. Il précise aussi que la couverture de compte affecté ne se monte qu'à 60%.
- ! Jean-Daniel Lambert relève que la taxation n'est pas logique, car la taxe pour une habitation hors de la zone à bâtir est plus élevée qu'une habitation dans le village.
- ! Julien Tüscher défend le mode de calculs qui n'est pas parfait mais qui semble juste. Les travaux sont en principe plus importants pour un raccordement hors de la zone à bâtir.



- ? Christophe Dupré : qu'est-ce qui est demandé par le canton et quelle est la marge de manœuvre du Conseil communal avec ce nouveau règlement ?
- ! Julien Tüscher : il a été tenté de faire un projet de règlement comme l'était le précédent. Il est toutefois revenu en retour par les Services du canton en n'étant pas accepté. Le projet présenté ce soir est au plus proche du règlement type.

Raphaël Thierrin, Christophe Dupré et Jean-Michel Wyssa sont intervenus brièvement à quelques occasions lors de cette discussion. A leurs questions ou remarques, le Conseil communal a répondu immédiatement.

- ? Raphaël Thierrin : est-ce qu'il y a une taxe incitative pour l'infiltration des eaux claires ?
- ! Julien Tüscher : non, il y avait des coefficients de majoration pour ceux qui n'infiltraient pas mais que ceux-ci ne font plus partie des calculs.
- ! Raphaël Thierrin trouve que c'est dommage car les propriétaires qui voudront tout mettre aux collecteurs communaux pourront le faire, le Conseil communal n'aura pas les moyens de leur dire quel type de matériau utiliser par exemple.
- ! Julien Tüscher : le PGEE prévoit que le collecteur soit justement dimensionné. Le coefficient de restitution au réseau tient compte de la construction de la parcelle.
- ? Roger Thierrin : est-ce que les eaux claires de l'enclave de Surpierre vont dans les conduites de l'Etat ?
- ! Julien Tüscher : oui, il y a actuellement des accords, jusqu'à quand et s'il y aura des participations un jour ou l'autre on ne le sait pas.
- pas d'autre question de la part de l'assemblée.

Le Président soumet au vote le point 6 du tractanda en demandant à celles et ceux qui approuvent ledit règlement de se manifester par main levée.

Résultat du vote :

- approbations : 26 (objections : 8 / abstentions : 4)

✓ le règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux est approuvé.

#### **POINT 7 DU TRACTANDA VENTE DE TERRAIN « PARCELLE 762 » A SURPIERRE**

Le Président rappelle les grandes lignes parues dans le dernier journal Surpierre Info. Il s'agit d'une décision de principe qui est soumise au vote ce soir.

Le Président demande à l'assemblée s'il y a une question à ce sujet.

- ? Raphaël Thierrin : est-ce qu'une clause est prévue, laquelle prévoirait notamment que la construction soit réalisée dans les 2 ans ? Aussi pour éviter une éventuelle spéculation d'un promoteur qui achèterait ce terrain pour le revendre ensuite.
- ! Le Président : oui, c'est prévu. Le Conseil communal souhaite vendre cette parcelle à trois acquéreurs, non pas à un promoteur.
- ? Roger Thierrin : est-ce que le montant de CHF 140'000.- concerne l'équipement de l'entier de la zone ?
- ! Le Président répond par l'affirmative.
- ? Roger Thierrin s'interroge pour les jeunes de notre commune qui souhaiteraient acheter ce terrain mais qui n'ont pas les moyens de le faire aujourd'hui. N'est-il pas possible de vendre un terrain sur trois et conserver les deux autres qui pourraient être vendus dans 5 ans par exemple ?
- ! Le Président : le Conseil communal examinera l'offre et la demande.
- ! Werner Wildi : pour un terrain construit, ce sont des impôts qui rentrent. Il serait dommage d'attendre des années pour percevoir des impôts.
- ? Andrea-Mangold Thierrin : quel type de bâtiment sera construit ?
- ! Le Président : cette parcelle est intégrée au PAD de Beauregard. Ce sont les mêmes « règles » que celles appliquées pour les villas déjà construites.

Le Président soumet au vote le point 7 du tractanda en demandant à celles et ceux qui approuvent le principe que le Conseil communal s'occupe de la vente de ce terrain de se manifester par main levée.

Résultat du vote :

- approbations : 35 (objection : 0 / abstentions : 3)

✓ La vente de terrain – parcelle 762 à Surpierre est approuvée.

#### **POINT 8 DU TRACTANDA INFORMATIONS & DIVERS**

Il n'y a pas d'information particulière communiquée par le Conseil communal.

Le Président demande à l'assemble s'il y des questions ou remarques.

- ! Werner Wildi : souhaite que les deux nouvelles Conseillères en place depuis le 1<sup>er</sup> avril dernier se présentent.
- ! Ludmilla Bongard et Jessica Matthey-Pierret le font volontiers.
- ? André Baudois : à quoi en sont les dossiers de la révision du plan d'aménagement local (PAL) pour les secteurs de Villeneuve et de Surpierre ?

- ! Le Président : le dossier pour Villeneuve qui n'a pas eu d'opposition a été envoyé à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions DAEC pour examen final, il est en cours de consultation par plusieurs Services, c'est une procédure relativement lourde.  
Pour le dossier de Surpierre, il y a eu 3 oppositions que le Conseil communal a levé. Les propriétaires sont maintenant dans leurs droits pour contester la décision du Conseil communal les concernant.
- ? Marie-Louise Rotzetter : est-ce que lorsqu'un permis de construire est délivré, des places de parc peuvent être exigées ? Elle raconte qu'elle a parfois certaines difficultés à sortir de chez elle.
- ! Le Président répond par l'affirmative. Il admet que chez les voisins de Madame Rotzetter, il s'agit d'un problème connu du Conseil communal.
- ! Marie-Louise Rotzetter : c'est la même situation sur la place devant l'église.
- ! Le Président : il est difficile de faire changer les choses qu'il y a très longtemps que ça se passe. D'autres cas doivent se régler.
- ? Werner Wildi : a-t-on le droit de rediriger les gens à aller se parquer vers le stand de tir ?
- ! Le Président répond par la négative, c'est une place privée.
- ! Werner Wildi : il suffit qu'il y ait un événement spécial à l'auberge pour que ça devienne impossible de se parquer.
- ! Le Président : la loi ne résout pas tout, elle exige 1,5 place de parc par appartement.
- ! Nathalie Dupré-Balmat confirme que c'est l'anarchie. Il s'agit d'un passage qui doit rester libre pour le service du feu, mais il ne l'est souvent pas.
- ! Le Président : le Conseil communal a déjà écrit à des personnes, il a pris quelques mesures comme la dépose d'un papillon sur le pare-brise des véhicules mal garés.
- ? Gérald Juillerat : quelle est la position de la commune quant à la venue des gens du voyage ?
- ! Le Président : les gens actuellement en place vers le terrain de foot sont venus s'annoncer. Quelques jours de stationnement de ces caravanes sont tolérés.
- ? Gérald Juillerat : est-ce que le Conseil communal a la compétence de faire la copie des papiers d'identité ? est-ce que cela serait légal ?
- ! Le Président : s'il devait y avoir un problème, le Conseil communal peut appeler la police. Dans le présent cas, il n'y a pas eu de soucis.
- ! Brigitte Spörri et Werner Wildi confirment que la place est restée propre.
- ? Pierre-André Cuanoud s'inquiète de l'effet de groupe. N'y-a-t-il pas moyen de limiter le nombre de places dans un règlement ?
- ! Le Président : il n'y a rien à faire. Les déplacements (points de départ et d'arrivée) doivent être annoncés à la police par les gens du voyage, mais ce n'est que rarement respecté car ils se heurtent facilement à des refus d'arrivée. Le Conseil communal essaie tant bien que mal à dissuader ces groupes de rester sur notre commune.
- ? Sybille Aebischer : est-il possible d'installer un panneau qui signale « bordiers autorisés à 1 km » ou « voie sans issue à 1 km » sur la route de Beauregard, direction Vigny ? Surtout l'été, des motos et des voitures sont déviées de Granges par Vigny. Le GPS induirait les véhicules en erreur.

- ! Le Président : le Conseil communal prend bonne note. Ce point sera discuté lors d'une prochaine séance.
  
- ? Laurine Falk : est-ce que des travaux sont prévus dans la cuisine de la grande salle durant la Bénichon ?
- ! Loïc Ballif : ce n'est pas prévu.
  
- ! Nathalie Dupré-Balmaat suggère que le four soit remis en état, la toiture également. Comme dans certains villages, une fournée ou une fête pourrait être organisée une fois ou l'autre, histoire de donner vie à ce lieu plus que deux fois par année.
- ! Le Président : le Conseil communal prend bonne note.
  
- ? Andrea-Mangold Thierrin : à quoi en est l'équipement de la place de jeu (cour de récré) ?
- ! Fernand Dessarzin : le marquage du terrain n'a pas pu être fait en raison de la météo. Les barrières contre la forêt seront posées prochainement. Le dossier suit son cours.
  
- ? Christophe Dupré : qu'en est-il du garage qui sert au service du feu ?
- ! Le Président : le projet « pompiers 2020 » est venu s'ajouter à la réflexion. Le Conseil communal a des contacts avec la région. Il faut patienter car cela prend beaucoup de temps. Le Conseil communal est conscient de cette situation et souhaite regrouper le matériel actuellement éparpillé.
  
- ? Werner Wildi : est-ce que le pont qui est créé pour traverser la Broye est prévu pour une chaise roulante ou tout autre véhicule électrique roulant ?
- ! Le Président : la commune de Lucens - Maître d'œuvre - nous a confirmé que la passerelle et ses rampes répondent aux accès pour les personnes à mobilité réduite. La piste de chantier sera quant à elle démontée à la fin des travaux et seul un cheminement piétonnier sera entretenu, lequel ne sera pas forcément praticable en chaise roulante selon les conditions météo.
  
- ? Sylvain Amstutz : qu'en est-il des sources, de l'eau potable en général ?
- ! Arnaud Torche : tout va bien pour le moment. Il y a eu une grosse baisse dans les réservoirs durant le week-end de Pâques, période à laquelle la météo était clémente. Actuellement, les réservoirs sont à nouveau pleins. Il prie toutefois les citoyennes et citoyens à prêter une attention particulière à leur consommation ces prochains temps.
- ? Sylvain Amstutz : quel est le but des travaux en direction de Cheiry ?
- ! Arnaud Torche : le Conseil communal a prévu une nouvelle alimentation d'eau potable qui va venir en supplément de ce qu'on a déjà. Dès que les travaux seront terminés, la commune de Cheiry se raccordera à nos réservoirs et nous pourrons leur distribuer de l'eau également.

- ? Sylvain Amstutz : quel est le délai des captages ?
- ! Arnaud Torche : cela dépend des Services concernés, le dossier a été envoyé au canton. La totalité des travaux a été attribuée et un planning sera établi. Le Conseil communal attend le permis de construire pour débiter le chantier.
- ! Julien Tüscher : des essais de pompage ont été réalisés en été 2018 (période de sécheresse), le débit d'eau était stable.
- pas d'autre question de la part de l'assemblée.

Le Président lève l'assemblée à 20h55 et convie l'ensemble des personnes présentes à partager le verre de l'amitié offert par la commune.



Le Syndic  
Jean-Michel Wyssa



La Secrétaire  
Stéphanie Sallin